

Le 1^{er} juillet 2019

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour la cantine et la garderie se feront uniquement à la Mairie, au moins une semaine à l'avance.

Les inscriptions auront lieu **du lundi 15 juillet au lundi 26 août 2019.**

Le récépissé du règlement signé accompagné de la fiche d'inscription est à déposer lors de la première inscription. Une copie de votre assurance responsabilité civile et une copie de votre livret de famille sont à nous fournir également.

Les tarifs de la garderie périscolaire sont de :

- 0.85 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 0 à 900
- 0.90 € la demi-heure pour les quotients familiaux de 901 et plus
- Toute demi-heure commencée est due.

Les tarifs de la cantine communale sont de :

- Famille de 1 et 2 enfants : 3.10€
- Famille de 3 enfants : 2.80 €
- Adultes : 5.20 €

Quelques points importants du règlement :

- ↳ L'inscription à la cantine et à la garderie **se fait toujours au moins une semaine à l'avance.**
- ↳ Toute absence sera justifiée par un certificat médical à fournir dans les 72 heures afin d'être remboursé. Le délai passé, le repas ou la garderie ne seront pas déduits.
- ↳ Fournir l'attestation CAF du quotient familial du mois de Juin 2019

Restant à votre écoute pour toutes informations complémentaires,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Maire,
René FROMENT**

PS : Pour les élèves du CP au CM2, merci de fournir une serviette de table pour la cantine.